

Quatrième séance, vendredi 26 mars 2021

Présidence de Sylvie Bonvin-Sansonens (VCG/MLG, BR)

Sommaire

Signature	Genre d'affaire	Titre	Traitement	Personnes
2013-GC-4	Divers	Communications		
2020-DSJ-172	Loi	Défense incendie et secours LDIS	Deuxième lecture Troisième lecture Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Thierry Steiert <i>Représentant-e du gouvernement</i> Maurice Ropraz
2020-DAEC-216	Décret	Octroi d'une subvention au projet «Protection contre les crues et revitalisation sur la Singine», sur le territoire de la commune de Bösingén	Entrée en matière Lecture des articles Vote final	<i>Rapporteur-e</i> Jean-Daniel Wicht <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2020-GC-184	Mandat	Exonération de frais pour l'ajustement des PAL au nouveau plan directeur	Prise en considération	<i>Auteur-s</i> Anne Meyer Loetscher Christian Ducotterd Bertrand Gaillard Patrice Longchamp Bertrand Morel Hubert Dafflon Laurent Dietrich Daniel Bürdel Stéphane Sudan Dominique Zamofing <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2017-GC-167	Postulat	Politique cantonale des "Smart Cities"		<i>Auteur-s</i> Laurent Dietrich <i>Représentant-e du gouvernement</i> Jean-François Steiert
2013-GC-41	Divers	Clôture de la session		

La séance est ouverte à 08 h 30.

Présence de 101 députés; absents: 9.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Chantal Müller, Kirthana Wickramasingam, Violaine Cotting-Chardonens, Erika Schnyder, Bruno Boschung, Gaétan Emonet, Armand Jaquier, Pierre Mauron et Jacques Morand.

M^{me} et MM. Didier Castella, Olivier Curty, Anne-Claude Demierre, Georges Godel et Jean-Pierre Siggen, conseillère et conseillers d'Etat, sont excusés.

Divers 2013-GC-4 Communications

La Présidente. J'aimerais vous rappeler que le Grand Conseil fribourgeois est sans papier depuis 2017. Désormais, le secrétariat ne pourra plus vous fournir des photocopies de documents, sauf en cours de session pour ce qui concerne les objets du programme. Ceci est une décision de notre Bureau d'hier.

> Le Grand Conseil prend acte de ces communications.

Loi 2020-DSJ-172 Défense incendie et secours LDIS

Rapporteur-e:	Steiert Thierry (<i>PS/SP, FV</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice
Rapport/message:	09.12.2020 (<i>BGC décembre 2020, p. 978</i>)
Préavis de la commission:	01.03.2021 (<i>BGC mars 2021, p. 1042</i>)

Deuxième lecture

La Présidente. Je vous rappelle qu'en deuxième lecture, la discussion est ouverte non plus article par article, mais chapitre par chapitre. Vous conservez le droit de demander l'ouverture de la discussion sur un ou plusieurs articles.

Je vous rappelle les articles qui ont fait l'objet de modifications lors de notre premier débat en ce qui concerne la loi sur la défense incendie et les secours :

- > article 11, alinéa 1, lettre b;
- > article 14, alinéa 2;
- > article 18, alinéa 1;
- > article 22, alinéa 3;
- > article 37 alinéa 1;
- > article 42, alinéa 2.

Dans la loi ECAB, nous avons modifié les articles suivants :

- > article 42 alinéa 4;
- > article 52 alinéas 2 et 3.

Le Conseil d'Etat s'est rallié au projet bis de la Commission. Nous travaillons donc aujourd'hui en deuxième lecture sur cette version bis.

I. Acte principal : Loi sur la défense incendie et les secours (LDIS)

1. Dispositions générales (art. 1 à 3)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

2. Autorités (art. 4 à 14)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

3. Organisation de la défense incendie et des secours (art. 15 à 31)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

4. Finances (art. 32 à 40)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

5. Voies de droit (art. 41)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

6. Régime transitoire de mise en oeuvre de la réforme sur la défense incendie (art. 42 à 45)

> Confirmation du résultat de la première lecture.

7. Droit transitoire (art. 46 à 47)

Art. 46

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Art. 47

Péclard Cédric (*VCG/MLG, BR*). Je reviens avec mon amendement déposé en première lecture, qui est donc identique. Je ne vais pas revenir sur mon argumentaire de la première lecture, mais plutôt aborder une situation qui pourrait s'approcher d'une réalité liée à mon lien d'intérêt de syndic de la commune Les Montets.

Aujourd'hui, ma commune est membre d'un CSP regroupant cinq communes et manque de locaux adéquats à son fonctionnement. A ce titre, nous sommes dans le devoir de rester pragmatiques et sommes volontairement dans l'attente du dénouement de ce projet de loi. Aujourd'hui, nous sommes à bout touchant avec cette loi qui va imposer de nouvelles structures organisationnelles. Demain, les régions pourront s'organiser par découpage institutionnel et élaborer une stratégie territoriale définissant les bases de départ. Par la suite, il se pourrait que ma commune ait la charge de projeter une telle construction de nouveaux locaux. Par chance - ou suis-je privilégié? - j'ai eu vent que ma commune est potentiellement concernée par une éventuelle future base de départ définie par un secteur stratégique qui permet heureusement à ma commune de déjà anticiper les réflexions. Dans cette réflexion, nous sommes de plus en binôme avec une commune voisine. Il faut savoir que nous n'avons aucune possibilité aujourd'hui d'accueillir une telle construction dans des zones légalisées. On se heurte à toute la complexité liée à la mise en zone, que tous les membres d'un exécutif connaissent à plus d'un titre. Dans mon cas, nos diverses options rencontrent nombre d'obstacles. Tous les terrains se trouvent en zone agricole, en plus en secteur d'assolement et aux abords de routes cantonales - avec les difficultés d'accès que cela implique - et nous n'avons aucune maîtrise foncière.

Au vu des complexités, nous visons aujourd'hui un terrain qui pourrait s'avérer opportun, mais il demande le déplacement d'une installation sportive, qui demande une extension de la zone d'intérêt général, qui doit passer par une modification de la planification du territoire d'urbanisation, ce qui demande une adaptation du plan régional et de son plan directeur, et celui-ci apportera enfin une modification du plan directeur cantonal. Bonjour les démarches! Alors laisser seulement deux ans à disposition des communes - qui sont prêtes à partir en guerre concernant une nouvelle construction du genre - pour négocier et solutionner une telle planification, cela nous semblent dérisoire. Je vois dans ce délai de deux ans et son application uniquement les variantes que je pourrais qualifier d'idéales : une planification sur un terrain communal et le passage par une classification en zone spéciale, ce qui n'est en tout cas pas le cas pour ma commune.

J'ai envie de dire qu'il n'y a pas le feu : laissons le temps nécessaire aux communes d'élaborer la meilleure planification, et surtout des plus réfléchies.

Je relis mon amendement : "article 47 al. 1 let. a, subventionnement des locaux de sapeurs-pompiers : La demande de subsides est déposée dans les 4 ans qui suivent la fin de la période transitoire".

Zamofing Dominique (*PDC/CVP, SC*). Mes liens d'intérêts : je suis syndic de la commune d'Hauterive et membre du CA de l'ECAB.

A mon avis, cet amendement est une fausse bonne idée. Les délais sont raisonnables. Les deux ans pour demander une subvention, c'est seulement pour la demande de subvention et on n'est pas obligé d'avoir un permis de construire en poche. En matière de surfaces d'assolement, il faut qu'on m'explique comment on va pouvoir construire des routes de contournement dans tout le canton alors qu'on ne pourrait pas obtenir 3 000 à 4 000 mètres par-ci par-là pour construire des casernes. Donc, en matière d'aménagement du territoire, il faut une certaine pression et des délais, ce qui fait parfois aussi bouger les choses et s'activer les services.

Je pense donc que ce n'est pas forcément une bonne idée de soutenir cet amendement.

Thalman-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Meine Interessenbindung: Ich bin Gemeinderätin der Stadt Murten und Präsidentin des Feuerwehrverbandes der Region Murten von 10 Gemeinden. Ich spreche im Namen der Fraktion der Schweizerischen Volkspartei.

Ich verstehe Herrn Zamofing, wenn er sagt, man könnte Druck ausüben mit diesen zwei Jahren. Dieser Druck ist aber nur begrenzt möglich. Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei wird dem Antrag von Herrn Péclard zustimmen und zwar aus folgenden Gründen:

Grundsätzlich müssen alle Gemeinden bei Beginn dieses neuen Systems die gleiche Ausgangslage haben. Wie wir von Herr Péclard gehört haben, gibt es im Broyebezirk raumplanerische Probleme, solche gibt es auch im Greyerzbezirk - seit drei Jahren findet man dort keine Lösung. Um diese raumplanerischen Probleme lösen zu können, braucht es einfach eine gewisse Zeit, das kennen wir Gemeinderätinnen und Gemeinderäte von unseren Ortsplanungsrevisionen nur zu gut. Diesen Verzögerungen durch raumplanerische Schwierigkeiten müssen wir Raum lassen können.

Wenn wir bedenken, dass es eigentlich nur ein bis zwei Fälle betrifft, ist es finanziell sicher tragbar. Die Hauptargumentation ist, dass keine Gemeinde finanziell stärker zur Kasse gebeten werden soll als andere Gemeinden mit derselben Ausgangslage.

Deshalb bitte ich Sie, das Selbe zu tun und diesen Antrag zu unterstützen.

Steiert Thierry (PS/SP, FV). Dans la mesure où la Commission avait rejeté, certes par une courte majorité de 6 voix contre 5, cette proposition d'amendement, qui n'était certes pas tout à fait la même puisqu'elle portait sur une prolongation de 5 ans et non pas de 4, je m'impose une certaine retenue dans la prise de position de la Commission. Mais le refus par la Commission de cet amendement qui portait sur 5 ans était motivé par les arguments avancés notamment par le commissaire du Gouvernement, qui consistaient à dire que si le calendrier idéal est respecté, la fin de la période transitoire interviendra au 1^{er} janvier 2023. Les communes auront donc jusqu'au 1^{er} janvier 2025 pour déposer une demande de subsides, et finalement jusqu'au 1^{er} janvier 2028 pour adresser le décompte final. C'est donc au total une période transitoire qui peut être considérée comme relativement généreuse. Dans ce contexte-là, la Commission avait de justesse rejeté la proposition d'amendement. Encore une fois, comme il ne s'agit pas exactement de la même proposition, je ne prends pas position formellement au nom de la Commission et je laisse le commissaire du Gouvernement étayer ses arguments.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je comprends bien le sens de l'amendement du député Péclard. Je tiens toutefois à rappeler que dans ce nouveau projet de loi, vous avez notamment adopté l'article 34 qui prévoit que ce sont les associations de communes qui vont désormais assumer les frais liés à la construction des locaux. Donc, dans l'équilibre financier du projet, il est prévu effectivement que l'ECAB reprenne à sa charge un certain nombre de coûts et de frais et qu'en contrepartie, les associations de communes assument la construction des locaux. Nous avons prévu toutefois un régime transitoire qui est déjà d'une certaine durée. Les délais viennent d'être rappelés par le rapporteur de la Commission et vont jusqu'en 2028. J'ai envie de dire qu'avec des projets de construction raisonnables, si on n'arrive pas à les construire jusqu'à cette date, c'est qu'on a au départ de gros soucis! Je dirais que toutes les difficultés qui viennent d'être indiquées par le député Péclard doivent probablement amener la commune à se poser la question du lieu de l'implantation : est-ce que c'est vraiment le bon lieu d'implantation, compte-tenu de toutes les difficultés à venir? Je rappelle encore une fois que ce ne sera plus une tâche de la commune en tant que telle, mais des associations de communes. Les associations de communes seront donc responsables de cette construction et assumeront les frais liés à celle-ci.

Pour ces raisons et pour éviter aussi d'avoir un régime transitoire qui soit indéterminé et indéfini, je vous propose de retenir la proposition initiale, qui a été aussi confirmée par la Commission lors de ses différentes lectures.

> Au vote, la proposition des députés Péclard et G. Kolly, opposée au résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat), est acceptée par 48 voix contre 44. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/

SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP). *Total: 48.*

Ont voté non:

Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP). *Total: 44.*

> Modifié selon la proposition des députés Péclard et G. Kolly.

II. Modifications accessoires

1. *Loi sur les impôts communaux (LICO) du 10.05.1963*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

2. *Loi sur l'assurance immobilière, la prévention et les secours en matière de feu et d'éléments naturels (LECAB) du 09.09.2016*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

3. *Loi sur les routes (LR) du 15.12.1967*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

4. *Loi sur les eaux (LCEaux) du 18.12.2009*

> Confirmation du résultat de la première lecture.

III. Abrogations accessoires

> Confirmation du résultat de la première lecture.

IV. Clauses finales

> Confirmation du résultat de la première lecture.

Titre et préambule

> Confirmation du résultat de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé à la troisième lecture.

Troisième lecture

I. Acte principal : Loi sur la défense incendie et les secours (LDIS)

Art. 47

Steiert Thierry (PS/SP, FV). Je confirme mes propos exprimés en deuxième lecture et je n'ai rien à ajouter.

Ropraz Maurice, Directeur de la sécurité et de la justice. Je confirme également mes propos de la première et de la deuxième lecture. Je dirais que si c'est le seul amendement qui intervient dans cette loi, cela ne va pas empêcher de dormir ni le directeur

de l'ECAB, ni son président. L'essentiel a effectivement été validé dans le sens qui était proposé par le Conseil d'Etat. Je souhaite surtout que le député Péclard puisse faire réaliser son projet, même avec un délai de 4 ans.

> Au vote, le résultat de la première lecture (version initiale du Conseil d'Etat), opposé au résultat de la deuxième lecture (proposition Péclard/Kolly), est refusé par 56 voix contre 39. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté pour le résultat de la première lecture:

Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP,PS/SP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP,PLR/FDP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP). *Total: 39.*

Ont voté pour le résultat de la deuxième lecture:

Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Bonvin-Sansonens Sylvie (BR,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP). *Total: 56.*

> Modifié selon le résultat de la deuxième lecture (proposition Péclard/Kolly).

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 95 voix contre 1. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP,PS/SP),

Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Besson Gummy Muriel (SC,PS/SP,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP,PLR/FDP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Madeleine Hayoz (LA,PDC/CVP). *Total: 95.*

A voté non:

Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP). *Total: 1.*

Décret 2020-DAEC-216

Octroi d'une subvention au projet «Protection contre les crues et revitalisation sur la Singine», sur le territoire de la commune de Bösinggen

Rapporteur-e:	Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Rapport/message:	08.02.2021 (BGC février 2021, p. 865)
Préavis de la commission:	03.03.2021 (BGC mars 2021, p. 873)

Entrée en matière

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts : en cas d'acceptation de ce décret, les travaux à réaliser pourraient être confiés à des entreprises membres de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, association patronale que je dirige.

Au nom de la Commission des routes et cours d'eau, je tiens à remercier M. le commissaire du Gouvernement Jean-François Steiert, M. Christophe Joerin, chef du Service de l'environnement, ainsi que M. Jean-Claude Raemy, chef de projet, pour les informations intéressantes et pertinentes qu'ils nous ont données.

Au 19^{ème} siècle, la Singine se promenait à travers Bösing, sur une largeur de 60 à 80 mètres et, en comptant la forêt alluviale, la largeur pouvait atteindre jusqu'à 300 mètres. Au début du 20^{ème} siècle, on l'a canalisée, comme beaucoup d'autres rivières, pour lui donner une emprise régulière de 30 mètres. L'agriculture a gagné du terrain certes, mais par contre la biodiversité, au fil du temps, a quasiment disparu dans ce secteur. Avec la forte augmentation du tissu bâti depuis le siècle dernier jusqu'à ce jour, on constate, comme partout ailleurs, une augmentation importante de la quantité d'eau de pluie rejetée dans nos rivières. Lors de violents orages, on assiste à des débordements qui peuvent devenir dangereux pour la population bordière de nos cours d'eau.

Le projet qui vous est soumis ce jour vise à redonner une nouvelle jeunesse à la Singine, dans le secteur de Laupen-Bösing, et surtout à recréer cette biodiversité si importante.

Le coût des travaux s'élève à plus de 22 millions de frs, dont 15 millions sur le territoire du canton de Berne, en raison de la complexité de la traversée de Laupen en terrains bâtis à proximité d'une route et d'une ligne de chemin de fer.

Sur la commune de Bösing, le lit de la rivière va être élargi à 90 mètres sur près d'un kilomètre, ce qui nécessitera d'importants travaux de terrassement et d'évacuation de matériaux. Il s'agira également de recréer de nouvelles digues pour la protection contre les crues et d'aménager les berges en bordure de la Singine.

La Confédération et les cantons vont subventionner ces travaux au maximum à hauteur de 80 %. Conformément à notre loi cantonale sur les eaux, notre canton devrait verser une contribution maximale de 47 % du montant subventionnable, soit 2,405 millions, montant qui est soumis à l'approbation de notre Parlement par ce décret.

Compte tenu de la contribution fédérale de 60 %, la participation du canton de Fribourg devrait s'élever à 20 %, soit un montant d'un peu plus d'un million de frs.

La Commission des routes et cours d'eau a accepté ce décret à l'unanimité et vous demande, chers Collègues, d'en faire de même.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Die Vorlage, die Sie heute auf dem Tisch haben, betrifft einer der wichtigsten Flüsse unseres Kantons. Die Sense war bis Anfang 19. Jahrhundert 60 bis 80 m breit, das kann man sich heute nur noch schwer vorstellen. Die Auenwälder im unteren Teil des Verlaufs der Sense waren 200 bis 300 m breit. Sie wurde später auf einen engen, betonierte Kanal von zirka 30 m Breite betoniert - im Unterlauf der Sense, um Landwirtschaftsflächen zu gewinnen und um den Hochwasserschutz zu gewährleisten, das Ganze aber auf Kosten der Biodiversität und der Landschaften.

Heute denkt man etwas anders. Heute ist auch der bauliche Zustand der Verbauung nicht mehr zeitgemäss. Er gewährleistet weder die notwendigen Voraussetzungen für den Hochwasserschutz, noch respektiert er die gesetzlichen Bedingungen für Natur und Biodiversität.

Die betroffenen Gemeinden beider betroffener Kantone, nämlich die Gemeinden Bösing und Laupen der Kantone Freiburg und Bern, haben gemeinsam ein Projekt erarbeitet, das heute auf dem Tisch liegt. Das Projekt ist nicht nur ein Projekt, das den Flussverlauf betrifft, sondern es ist ein grösseres raumplanerisches Projekt, wo auch die Eisenbahnlinie und der Bahnhof verschoben und verschiedene bauliche Massnahmen im Bereich der Strassen getroffen werden. Die Revitalisierung der unteren Sense nimmt einen Anteil an diesem Gesamtprojekt.

Die beiden Kantone haben gemeinsam ein Projekt ... **(08:56:50)**, das für die Revitalisierung 22,3 Millionen Franken kostet, davon etwa Zweidrittel für den Kanton Bern und etwa ein Drittel für den Kanton Freiburg, das hat der Berichterstatter bereits zusammengefasst. Der maximale Subventionssatz gemäss Freiburger Finanzgesetz ist bei 80 Prozent. Abgezogen werden verschiedene Kosten. Sie haben deshalb heute im Dekret einen höchstmöglichen Betrag von etwa 2,5 Millionen Franken. Er wird in der Realität reduziert werden auf knapp über eine Million Franken, weil wir einen Bundesbeitrag haben, der ausgelöst wird, sobald der Grosse Rat seinen Entscheid gefällt hat.

Das Projekt ist insofern zukunftsweisend, da es gleichzeitig die Bedürfnisse der Landwirtschaft respektiert - wir möchten nicht zu viel Landwirtschaftsland verlieren -, den Hochwasserschutz im unteren Sensebereich gewährleistet und ermöglicht, die Renaturierung dieses äusserst wertvollen Flussverlaufs zu gewährleisten auf einer vernünftigen Breite.

Es wurde da und dort gesagt, das Ganze sei relativ kostspielig. Es ist natürlich im Vergleich zu einer Renaturalisierung oder einem Gewässerschutz auf einem ein oder zwei Meter breiten Flusslauf deutlich teurer im Preis pro Kilometer, das hat aber gute Gründe. Wir sind auf einem der breitesten Flussläufe im Kanton. Dies gibt es nur noch in der Saane, in der Ärgera und teilweise in der Broye. Sonst haben wir nirgends so breite Flussläufe. Wir sind im unteren Teil des Projektes zum Teil im bebauten Gebiet, zum Teil entlang einer Eisenbahnlinie. Diese verschiedenen Aspekte haben zur Folge, dass wir bei Kosten sind, die von beiden Kantonen und vom Bund grundsätzlich gutgeheissen wurden, die aber deutlich über dem Schnitt liegen.

Mit diesen einführenden Worten möchte ich Sie aufrufen, den Entwurf des Staatsrates zu unterstützen.

Brodard Claude (*PLR/FDP, SC*). Je vous confirme que la Commission des finances et de gestion s'est réunie le 10 mars dernier pour l'examen de ce décret. Tous les chiffres ont été donnés par M. le rapporteur de la Commission et je vous confirme qu'à l'unanimité, la CFG vous recommande d'accepter cette dépense maximale de 2,4 millions environ à charge du canton de Fribourg.

Aebischer Eliane (*PS/SP, SE*). Meine Interessenbindung: Ich bin Mitglied der Kommission für Strassen- und Wasserbau. Die Fraktion der Sozialdemokratischen Partei ist für Eintreten und unterstützt den Dekretsentwurf einstimmig.

Natürlich, das vorliegende Projekt ist kein Jahrhundertprojekt, nur, weil es in den nächsten 100 Jahren durch den Bau eines neuen Hochwasserschutzdammes Schutz vor Überschwemmungen bieten soll. Aber es ist ein wertvoller Beitrag, um bestehende Schutzdefizite zu beheben und gleichzeitig dieses Gebiet ökologisch aufzuwerten.

Wir begrüßen es sehr, dass sich die Sense durch das Entfernen der bestehenden Uferverbauung auf einer Länge von 1 km in der Breite viel individueller entfalten kann. Im Uferbereich werden sich so Teiche und Tümpel bilden können. Der tierische Nutzen ist weniger bei Säugetieren und Vögeln als vielmehr bei unzähligen Kleintieren zu finden: Amphibienarten, aber auch Libellen- und Fischarten sowie viele andere Kleintiere werden hier mit der Zeit ein neues Zuhause finden.

Kein neues Zuhause, aber ein neu aufgewertetes Ausflugsziel werden Personen finden, welche in diesem Naherholungsgebiet entspannen, grillieren oder sich abkühlen wollen.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Le groupe du Centre soutiendra bien sûr ce projet, avec les remarques suivantes :

En premier lieu, le groupe a trouvé ce projet excellent dans la manière dont il est fait, ce qui est réalisé pour l'environnement et pour la protection des crues. Nous n'avons là rien à redire, c'est un excellent travail dans ce cadre-là.

On a aussi remarqué que le canton de Fribourg était très peu concerné, comme la commune de Bösingens, car ce sont uniquement des terres agricoles qui jouxtent la Singine et on est uniquement concernés par ce territoire qui est juste à côté des travaux. Il est vrai que la partie urbanisée du canton de Fribourg n'est pas directement concernée par ces travaux-là.

Il est prévu un élargissement de 30 jusqu'à 90 mètres, et le groupe, dans sa grande majorité, trouve étonnant qu'on élargisse autant que ça. On a trouvé que cet élargissement allait coûter extrêmement cher par rapport à ce qui est fait aujourd'hui - 30 mètres au lieu de 90 mètres. On trouve que c'est quand même des travaux très importants.

Ensuite, au niveau du coût de 22 millions, le groupe estime ce montant nettement exagéré. C'est comme si on mettait 22 villas à 1 million à suivre sur ce trajet-là. C'est extrêmement élevé.

Personnellement, je regrette aussi que lorsqu'on fait ces remarques en commission - je fais partie de plusieurs commissions de bâtisse et de la Commission des routes et cours d'eau -, le Conseil d'Etat ne se penche pas plus sur les causes des coûts supplémentaires. On remarque que les coûts pour des travaux de l'Etat sont tout le temps extrêmement élevés et ça commence à être récurrent et normal. Nous regrettons ainsi cette normalité qui semble revenir tout le temps. Je pense qu'il y a quelque chose à faire et que le Conseil d'Etat devrait se pencher sur la raison de ces coûts trop importants.

Avec ces remarques, le groupe du Centre soutiendra ce projet.

Glauser Fritz (*PLR/FDP, GL*). Je n'ai pas particulièrement de lien d'intérêt avec cet objet, si ce n'est que je suis agriculteur à Châtonnaye et président des Paysans fribourgeois.

Le groupe libéral-radical a bien étudié ce projet de décret pour le soutien à la revitalisation du cours d'eau à Bösingens. Mon groupe est bien sûr pour l'entrée en matière et vous propose d'accepter ce projet de décret dans la version du Conseil d'Etat. Tout a été dit, mais permettez-moi quand même 2 ou 3 remarques.

Dans ce projet, nous saluons l'augmentation de la biodiversité. Nous, les agriculteurs, sommes d'avis que la biodiversité n'est pas seulement un sujet qui concerne l'agriculture et on est contents que dans l'espace public, on s'intéresse aussi à de tels projets ambitieux afin d'augmenter cette biodiversité qui est un must aujourd'hui. Pour que vous compreniez mieux ce que je veux dire, l'agriculture travaille un million d'hectares de terres utiles (= surfaces agricoles utiles SAU), dont 120 000 hectares à disposition pour des programmes de promotion de la biodiversité. Les agriculteurs consacrent donc déjà 12 % de leurs surfaces à des programmes pour augmenter la biodiversité.

Je reviens sur les terrains agricoles, même si mon collègue Ducotterd en a déjà parlé un peu. Mais j'ai peut-être un autre point de vue. De façon générale, ce projet est quand même bien ficelé car il minimise la perte de terres agricoles et protège davantage la terre restante. En effet, vous avez entendu les oeuvres faites par nos ancêtres : ceci doit être renouvelé pour assurer la protection de ces terres agricoles en marge de ces cours d'eau.

Par contre, si on regarde cela de plus près, on nous a dit en Commission qu'1,5 hectares de terres agricoles seront mis à disposition pour ce projet. Si je prends la taille moyenne d'une exploitation fribourgeoise - 28 hectares -, mon collègue

va perdre quand même 6 %. Il devra donc trouver d' autres voies de travail pour compenser cette perte de revenu. Vous comprendrez que pour mon collègue, ça peut devenir un casse-tête.

Certes, vu de l'extérieur, nous pouvons peut être avoir une autre vision que si on est directement concerné. Je vous ai expliqué cela pour vous faire comprendre que notre métier a toujours demandé que ces pertes de terres agricoles soient compensées. C'est une chose qui a déjà été largement discutée au niveau national. On va toujours se battre pour que ces terres agricoles soient compensées, et si possible pour maintenir également la surface qui est travaillée par nous, les agriculteurs.

Voilà mes remarques, mais je résume : concernant ce projet de loi, le groupe libéral-radical et moi-même vous invitons à accepter l'entrée en matière et le projet de loi comme présenté par le Conseil d'Etat.

Brügger Adrian (*UDC/SVP, SE*). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat an ihrer Fraktionssitzung den Dekretsentwurf für das Projekt Hochwasserschutz und Gewässerrevitalisierung Sense eingehend geprüft. Dieses Projekt findet bei der Bevölkerung grosse Akzeptanz und soll bestehende Schutzdefizite beheben und den Hochwasserschutz für die nächsten Jahrzehnte sicherstellen.

Das Gemeinschaftsprojekt zwischen der Gemeinde Bösinggen, Kanton Freiburg, und der Gemeinde Laupen, Kanton Bern, ist ein gut durchdachtes Projekt, um zukünftige Überschwemmungen, Ufererosionen und Sachschäden zu verhindern. Das Subventionsbegehren entspricht den Anforderungen des Gewässergesetzes, und es kann dabei mit einem maximalen Kostenbeitrag von 2,4 Millionen Franken gerechnet werden.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei ist für Eintreten und wird diesem Dekretsentwurf einstimmig zustimmen und ersucht Sie, liebe Kolleginnen und Kollegen, dies ebenfalls zu tun.

Bürgisser Nicolas (*PLR/FDP, SE*). Die Sense ist ein spannender Fluss, manchmal mit wenig Wasser, manchmal aber mit ganz, ganz viel. Normalerweise hat die Sense in Flamatt zirka 5 bis 10 m³ pro Sekunde. Bei Hochwasser allerdings, kann der Fluss auf ein Vielfaches ansteigen. Ich habe die Sense bei Flamatt anstelle der 5 bis 10 m Wasser bereits mit über 310 m³ Wasser pro Sekunde gesehen. Die Saane, die in Laupen und Bösinggen mit der Sense zusammenfliesst, hat normalerweise 50 bis 80 m³ Wasser pro Sekunde. Persönlich habe ich die Saane bei Hochwasser in Bösinggen schon mit über 500 m³ Wasser gesehen. Beim Zusammenfluss mit den 300 m³ Wasser der Sense gibt das 800 m³ Wasser pro Sekunde. Dies zum Vergleich, damit man sich ein Bild machen kann, ist gleich viel Wasser, wie die Aare in Bern hat.

Die Sense ist also ein spannender, wunderbarer und unberechenbarer Fluss. Geben wir der Sense genügend Raum, damit sie bei Hochwasser keine Schäden anrichten kann. Darum stimmen wir der Vorlage zu.

Bischof Simon (*PS/SP, GL*). L'état de la diversité biologique en Suisse est alarmant. Un tiers des espèces animales et végétales sont menacées. Les habitats disparaissent à grande vitesse et ce n'est pas uniquement en matière de superficie que les habitats d'espèces animales, végétales et indigènes se perdent, mais leur qualité se dégrade aussi constamment.

Pour cette raison, il est vraiment important ici de libérer ces montants, pour davantage de développement durable. En ce qui concerne la protection contre les crues, les montants ici permettent aussi d'éviter, à cause justement des inondations, des montants beaucoup plus importants en cas de crues de la rivière.

Wicht Jean-Daniel (*PLR/FDP, SC*). Je constate, à la suite de vos différentes interventions, que tous les groupes entrent en matière sur ce projet de décret.

Il y a un certain nombre de remarques, mais le projet n'est pas contesté, si ce n'est la remarque du député Ducotterd - que je n'ai pas très bien comprise - concernant les coûts toujours plus importants pour les travaux de l'Etat. Je n'ai pas compris le sens de l'information qu'il nous a donnée.

Concernant ces coûts qui sont, semble-t-il, beaucoup trop élevés pour le groupe du Centre, j'aimerais juste vous présenter un petit calcul. On veut passer d'une rivière de 30 mètres de large à près de 90 mètres. Si vous terrassez seulement 1 m³ - 1 mètre de hauteur et de largeur -, sur les 90 mètres, on a pratiquement 100 m³ de terrassement par mètre. Vous multipliez par 1000, ça fait 100 000 m³. Ces 100 000 m³, il faudra certainement les terrasser, les transporter avec des véhicules, les déposer dans une décharge, ce qui coûte entre 20 et 30 frs le m³. Vous en êtes déjà à 3 millions et vous n'avez pas encore renforcé les berges, vous n'avez pas fait de plantations ni créé les chemins. Donc, de dire simplement comme cela que c'est trop cher, ce n'est pas acceptable. Il y a un chef de projet, des travaux qui ont été calculés et des devis qui ont été faits. Je m'inscris donc en faux quand on veut dire que les travaux de l'Etat sont systématiquement trop chers! Dans mon activité professionnelle, je reçois souvent des téléphones de citoyens qui ne sont pas contents de certains travaux et c'est souvent quand ils ont choisi la variante la meilleure marché qu'ils ont été mécontents à la fin.

Je n'ai pas d'autre remarque à formuler. Je vous rappelle que la Commission des routes a accepté ce décret à l'unanimité.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Ich danke zuerst den Grossrätinnen und Grossräten Aebischer, Brügger, Bürgisser und Bischof für die Unterstützung der Vorlage.

En ce qui concerne le député Ducotterd, au sujet de la taille de l'élargissement, je vous rappelle qu'il s'agit du respect d'une décision populaire fédérale. Certes, on peut évidemment ne pas toujours respecter les décisions populaires fédérales. Pour rappel, c'était une initiative, un contre-projet, et les distances définies découlent directement du droit fédéral. On est ici dans les minimum, donc aller au-dessous, c'est inciter à l'illégalité, même si évidemment, tout le monde a le droit de faire ça.

En ce qui concerne les coûts, j'estime qu'il est toujours un peu facile de dire que c'est trop cher. Je remercie d'ailleurs le rapporteur d'avoir, avec toute sa compétence du métier, déjà relevé ces éléments-là. Avant de dire que c'est trop cher, il faut présenter des preuves et peut-être faire quelques comparaisons, préciser où l'on estime que c'est trop cher. Je rappelle que vous dites que l'Etat est cher et les privés pas. Ici il s'agit de travaux que l'Etat va confier à des privés. L'Etat n'a pas ses propres chantiers, ils sont attribués par des marchés publics, donc les choses sont mises au concours. L'affirmation me semble être osée, pour ne pas dire plus. Si ça peut étonner qu'un représentant d'un groupe qui se dit favorable à l'économie critique ainsi des travaux faits essentiellement par des privés à des prix tout à fait concurrentiels et avec une grande qualité, je ne peux pas en dire beaucoup plus. J'invite le représentant du groupe du Centre à nous faire état des points précis sur lesquels il estime que les choses sont trop chères et plus chères que si quelqu'un d'autre les faisaient, pour que nous puissions éventuellement y répondre hors séance.

Was den Grossrat Glauser betrifft, danke ich ebenfalls für die Unterstützung. Er hat noch die Frage der Kompensationen gestellt. Die Kompensationen werden je nach Kanton etwas unterschiedlich gemacht. Wir haben sie grundsätzlich entweder direkt oder über unsere Reserve und versuchen das bei sämtlichen Projekten systematisch zu tun.

Zur Erinnerung: Projekte, die über ein **Arbeitsblatt (09:15:18)** im kantonalen Richtplan verfügen, der vom Bundesrat verabschiedet wurde, werden hinzu von der Kompensationspflicht erlöst - was aber nicht heisst, dass nicht entsprechende Massnahmen getroffen werden.

Die Flächen, die Sie genannt haben, waren richtig. Wir haben versucht, einen Mittelweg zu finden - das haben Sie auch erwähnt - zwischen notwendigen Flächen zur Rekonstituierung einer natürlichen Breite mit der notwendigen Förderung der Biodiversität und einem nicht allzu grossen Einfluss auf die Senkung der Landwirtschaftsflächen.

> L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

I. Acte principal.

Art. 1

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). L'article 1 précise seulement que c'est une subvention octroyée à la commune de Bösinggen.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 2

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Cet article parle du montant que nous allons subventionner, à hauteur de 2,405 millions au maximum. Je rappelle que cela représente 47 % du montant subventionnable, mais qu'en fait, probablement, nous n'aurons qu'à payer environ 20 %, au maximum près d'un million.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

Art. 3

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Cet article rappelle que c'est la commune de Bösinggen qui devra entretenir l'ouvrage lorsqu'il aura été réalisé, avec notamment les subventions que nous allons probablement octroyer dans quelques instants.

> Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

II. Modifications accessoires

> Adoptées.

III. Abrogations accessoires

> Adoptées.

IV. Clauses finales

> Adoptées.

Titre et préambule

> Adoptés.

> La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modifications, par 93 voix contre 0. Il n'y a aucune abstention.

Ont voté oui:

Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Ghielmini Kraysenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Schneuwly Achim (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP,PS/SP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP,PS/SP), Altermatt Bernhard (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP,PS/SP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Rey Benoît (FV,VCG/MLG), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Herren-Rutschi Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS,PS/SP), Chardonnens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Thalman-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP). *Total: 93.*

Mandat 2020-GC-184**Exonération de frais pour l'ajustement des PAL au nouveau plan directeur**

Auteur-s:	Meyer Loetscher Anne (<i>PDC/CVP, BR</i>) Ducotterd Christian (<i>PDC/CVP, SC</i>) Gaillard Bertrand (<i>PDC/CVP, GR</i>) Longchamp Patrice (<i>PDC/CVP, GL</i>) Morel Bertrand (<i>PDC/CVP, SC</i>) Dafflon Hubert (<i>PDC/CVP, SC</i>) Dietrich Laurent (<i>PDC/CVP, FV</i>) Bürdel Daniel (<i>PDC/CVP, SE</i>) Sudan Stéphane (<i>PDC/CVP, GR</i>) Zamofing Dominique (<i>PDC/CVP, SC</i>)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Dépôt:	18.11.2020 (<i>BGC novembre 2020, p. 3922</i>)
Développement:	18.11.2020 (<i>BGC novembre 2020, p. 3922</i>)
Réponse du Conseil d'Etat:	23.02.2021 (<i>BGC février 2021, p. 1092</i>)

Prise en considération

Gaillard Bertrand (*PDC/CVP, GR*). Je cite mes liens d'intérêts : je suis vice-syndic de la commune de La Roche, commune concernée par les modifications de PAL.

Je tiens à saluer la prise de position du Conseil d'Etat, qui propose de ne pas facturer le travail du SeCA concernant le mandat mentionné. Les communes auront au moins l'impression de ne pas avoir fait tout faux. Toutefois, la conclusion du message du Conseil d'Etat me satisfait un peu moins. J'aurais volontiers accepté que l'on mentionne que la proposition du Conseil d'Etat était une suite directe au mandat, voire un fractionnement. Le rejet pur et simple du mandat me pousse à vous proposer de l'accepter comme garantie que ce traitement soit déterminé comme tel. En effet, rien ne nous certifie qu'aucun élément ne sera facturé. Même si, en l'état, cela figure dans le rapport, une simple conclusion mentionnée en suite directe aurait été plus agréable et aurait pu être acceptée de notre part.

Je vous demande donc à tous de soutenir ce mandat.

Dorthe Sébastien (*PLR/FDP, SC*). Mon lien d'intérêt : je suis syndic de Matran - pour encore un mois-, commune qui a été touchée par la décision du Tribunal cantonal de septembre 2019, comme une soixantaine d'autres communes. A ce titre, je dois immédiatement relever que la DAEC a été réactive et qu'effectivement, comme il est indiqué dans la réponse du Conseil d'Etat, nous avons pu échanger et adapter, de manière constructive, notre dossier, afin qu'il respecte le plan directeur cantonal et qu'il puisse être approuvé, ce qui a été le cas en mai 2020.

Une approche pragmatique et efficace, merci. Quant aux émoluments, nous en avons assumé un peu plus de 10 000 frs à ce jour. Mais cela n'est pas terminé, vous le constaterez dans la Feuille officielle de jeudi prochain : nous devons en effet encore respecter les conditions d'approbation de nouveaux émoluments en perspective, tout cela sans compter les frais complémentaires de mandataires bien plus conséquents, Mesdames et Messieurs, que les émoluments dont on parle.

J'en viens à ce mandat et au nom de mon groupe libéral-radical, je suis heureux de constater une volonté concrète de la DAEC d'être un véritable partenaire dans ce processus. Je suis néanmoins déçu par la réponse pour le moins alambiquée du Gouvernement. Un fractionnement de ce mandat aurait été bien plus adapté. Monsieur le Commissaire, vous avez, à travers vos services, donné de fausses pistes quant aux effets du plan directeur cantonal et il s'agit désormais d'assumer pleinement cela. Je vous rappelle que certaines communes ont même émis des réserves quant à votre interprétation. On nous a répondu en substance: "Faites-nous confiance, car nous savons ce qui est juste". Aujourd'hui, ce qui serait réellement juste, c'est que le canton assume l'intégralité des émoluments et pas uniquement ceux du SeCA. Pour les communes qui subissent ou qui ont subi les effets indésirables d'une mauvaise appréciation de la DAEC, on pourrait tout simplement résumer ce dossier aux effets d'une affaire judiciaire : quand on perd, on en assume les frais.

Par conséquent, dans sa majorité le groupe libéral-radical soutiendra ce mandat.

Piller Benoît (*PS/SP, SC*). Je n'ai pas de lien d'intérêt direct, si ce n'est que j'habite la commune d'Avry, commune qui est à l'origine du blocage et de ses conséquences dont nous parlons aujourd'hui.

Le 3 mars 2013, la population suisse se prononçait en faveur de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, la LAT, qui entrera en force le 1^{er} mai 2014. A partir de ce jour, les cantons avaient 5 ans, donc jusqu'au 30 avril 2019, pour adapter leur plan directeur. On connaissait donc les changements induits par la nouvelle LAT, qui est une loi fédérale, et on en a parlé maintes fois au Grand Conseil. On savait aussi que, comme pour toute modification de loi, il y aurait un avant et un après. Les communes devaient ainsi décider de modifier leur PAL soit avant l'adoption du nouveau plan directeur cantonal, soit après son adoption. Il s'agissait donc pour les communes de prendre leurs responsabilités, et je pèse ce mot car je crois que depuis hier, il est grandement apprécié dans cette salle : prendre et assumer la responsabilité de ses choix. Mais voilà, certaines communes sont tombées naïvement dans cette zone grise. La DAEC, en voulant les aider, a ouvert la porte aux recours que nous connaissons. "Essayé, pas pu".

Le Tribunal cantonal a statué que les PAL déposés après l'adoption du nouveau plan directeur cantonal devaient être examinés à la lueur de ce nouveau plan. Dès ce moment, donc dès le 3 septembre 2019, rien n'empêchait les communes touchées de modifier leur PAL pour les rendre conformes au nouveau plan directeur cantonal. Deux tiers d'entre elles l'ont fait, peut-on lire dans le message. Reste que quelques communes ont préféré attendre, en pensant que le Tribunal fédéral allait déjuger la décision du Tribunal cantonal. Sincèrement, peu de personnes y croyaient. Aujourd'hui, ces quelques communes argumentent que, de ce fait, la mise à jour de leur PAL coûtera des centaines de milliers de francs. Traiter de cela aujourd'hui, alors que les lignes directrices étaient connues depuis 2013, date de l'adaptation de la LAT, me semble quelque peu incongru et même déplacé. Bien sûr, on peut avoir de la sympathie pour les dépositaires du mandat, mais comment justifier ce traitement de faveur aux yeux des communes qui ont, elles, bien fait leur travail.

Et aujourd'hui, la DAEC, dans sa grande bonté, propose de ne pas facturer les prestations supplémentaires fournies aux communes touchées par l'arrêt du Tribunal cantonal.

Sachant cela, le groupe socialiste rejettera ce mandat jugé exagéré et inéquitable envers les nombreuses communes qui ont fait correctement leur travail.

Kolly Gabriel (*UDC/SVP, GR*). Mon lien d'intérêt : heureux syndic de la belle commune de Corbières qui, tant mieux, n'est pas impactée par le mandat dont nous parlons aujourd'hui et qui a terminé son PAL il y a quelques années. Je prends la parole au nom du groupe de l'Union démocratique du centre, qui a débattu du mandat de nos collègues PDC. Notre groupe va soutenir à l'unanimité ce mandat, ceci malgré la réponse du Conseil d'Etat.

Les communes peuvent vous remercier, Monsieur le Conseiller d'Etat, pour les 90 000 frs non facturés. Mais par contre, pour tous les autres frais (urbaniste, diverses études, etc.), les factures ont été payées par les contribuables de ces communes, ceci alors que la DAEC n'a pas su prendre les bonnes décisions et a fait des fautes.

Fattebert David (*PDC/CVP, GL*). Mes liens d'intérêts : je suis syndic d'une commune non concernée par l'arrêt du Tribunal fédéral en question et président de l'Association des communes fribourgeoises. Je m'exprime au nom du groupe le Centre.

Notre groupe a pris connaissance de la réponse au mandat demandant que les communes concernées par l'arrêt du Tribunal fédéral du 16 septembre 2020 soient exonérées des frais facturés par l'Etat dans le cadre du traitement de leur plan d'aménagement local. Nous parlons bien ici d'une exonération et pas d'une demande d'indemnité. Non, les communes qui ont attendu n'ont pas joué la montre : en attendant le verdict du Tribunal fédéral, elles ont fait le choix d'une voie raisonnable. C'est un raccourci un peu facile de les classer dans la catégorie des mauvais élèves qui n'ont qu'à assumer. D'ailleurs, la variante d'attendre cet arrêt était l'une des trois proposées aux communes par la DAEC dans un courrier daté du 19 décembre 2019. Est-ce qu'il faut comprendre entre les lignes de votre réponse au mandat que désormais, les communes ne devraient plus respecter les avis des autorités cantonales? L'objectif de ce mandat n'est pas de chercher des coupables. Néanmoins, la DAEC a émis une recommandation aux communes d'élaborer leur PAL selon les conditions-cadres données par l'ancien plan directeur cantonal. C'est certainement la raison pour laquelle les communes concernées ont pris leur décision en toute confiance, sur la base de cet avis émis par une autorité supérieure. Malheureusement, la justice en a décidé autrement et désormais, c'est un fait, il en résulte des surcoûts importants - notamment d'urbanisme - pour ces communes. Comment ces exécutifs expliqueront-ils à leurs citoyens des demandes de crédits complémentaires de plusieurs milliers de frs, pour terminer les travaux d'élaboration de leur PAL, ceci alors qu'ils ont suivi les informations données par le canton?

Les communes prendront déjà à leur charge les frais des bureaux d'urbanisme, qui dépasseront largement les quelque 90 000 frs estimés que le SeCA propose, dans un grand élan de générosité, de ne pas facturer. C'est un peu léger dans la balance, mais semble néanmoins démontrer la capacité de la DAEC d'assumer les conséquences de ses décisions.

Cette proposition - qu'à titre personnel je salue - devrait réduire le risque que les communes se voient facturer deux fois des prestations. En effet, les PAL concernés ne repassent pas dans les autres services. Malheureusement, le fait que le Conseil d'Etat propose le refus de ce mandat plutôt que de le fractionner fait que nous n'avons aucune garantie formelle quant à la réalisation de cette exonération des frais du SeCA.

Dès lors, le groupe le Centre soutiendra ce mandat. Le partage des surcoûts entre les communes et l'Etat est nécessaire pour clore ce malheureux feuilleton politico-judiciaire qui dure depuis trop longtemps.

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Le 7 octobre 2015, le Tribunal fédéral retenait, dans un arrêt portant sur la commune d'Attalens, que le canton de Fribourg faisait partie des plus mauvais élèves de Suisse en termes de respect du droit d'aménagement fédéral et avait un grand travail de rattrapage à faire.

Le 31 décembre 2016, soit à la fin de la dernière législature et aussi 2 ans après le délai légal donné par le droit cantonal, près de 120 communes sur les 136 que connaissait alors le canton de Fribourg ne disposaient toujours pas d'un plan d'aménagement local conforme au droit. Ce n'était pas à cause du méchant canton, c'était parce que le travail n'avait pas été fait. 16 communes, elles, avaient fait correctement leurs devoirs, avaient leur plan d'aménagement légalisé et avaient payé toutes les taxes et tous les émoluments normalement. Ca, c'étaient les meilleurs élèves, ou les premiers arrivés.

Depuis, 110 décisions d'approbation ont été rendues par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et de la construction, dont 57 sur des révisions totales de plans d'aménagement locaux. En ce qui concerne ces dernières, les personnes qui, dans cette salle, ont prétendu que le recours au Tribunal fédéral avait ralenti les choses, devront regarder les chiffres : en 2020, plus de 20 approbations de révision générale de PAL ont pu être réalisées, soit plus que durant toutes les années écoulées. Il n'y a manifestement et objectivement pas eu de ralentissement à la suite du recours au Tribunal fédéral, contrairement à ce qu'on a pu entendre.

En ce qui concerne les coûts supplémentaires, au printemps 2018, le canton a averti toutes les communes qui avaient entretemps plus de 3,5 ans de retard par rapport au délai légal. Il a tenté de les aider en utilisant un droit transitoire qui, pour le rappeler et pour rappeler aux personnes qui étaient déjà présentes ici à l'époque, avait été exactement la même procédure que celle introduite par mon "pré-pré-prédécesseur" en 2002, dans le même contexte légal, avec le même droit cantonal, avec la même disposition de droit cantonal, donc avec déjà le même droit transitoire dont nous avons simplement reproduit les choses. Certes, après coup et vu la décision du Tribunal fédéral, c'était une erreur, mais encore une fois, c'était une simple reproduction. Le Tribunal fédéral a d'ailleurs admis, dans un récent arrêt, que dans ce contexte-là, la commune qui demandait des dédommagements au canton n'avait aucune raison de le faire.

En 2018, il y avait donc deux possibilités : écrire à toutes les communes retardataires que leur plan d'aménagement communal ne pourrait plus être approuvé selon le droit de l'ancien plan directeur cantonal, mais devait être approuvé selon le nouveau plan directeur cantonal, ce qui aurait conduit toutes ces communes à devoir recommencer leur travail sur leur plan d'aménagement local et à induire des frais complémentaires importants auprès de bureaux d'urbanistes, d'ingénieurs et d'autres, pour revoir leur plan; avec la décision prise par la DAEC, qui a été cassée ensuite par le Tribunal cantonal et le Tribunal fédéral, une partie des communes a fait le choix de faire approuver leur plan d'aménagement local avant la décision du Conseil d'Etat. Ces communes-là, grâce à ce choix rapide, n'ont non seulement pas eu de frais supplémentaires, mais ont eu nettement moins de frais que si la DAEC avait demandé de revoir les plans.

En ce qui concerne les 30 communes qui ont été approuvées en fonction de l'ancien droit, après la décision du Conseil d'Etat en octobre 2018 et jusqu'à l'été 2019, dont la commune du député Kolly qui est intervenu : quand le député Kolly parle de dépenses supplémentaires pour tout le monde, c'est tout faux ! Sa commune a eu moins de dépenses grâce à ce choix. Etait-il légitime en termes d'aménagement du territoire ? C'est la question qu'a posée le député Piller et on peut effectivement en douter ou en discuter, vu l'arrêt du TF pris après coup. Mais la commune du député Kolly, comme 30 autres communes, a dépensé moins grâce à la décision ou à cause de la décision de la DAEC. Les 65 communes qui sont restées ont eu certains frais complémentaires, mais encore une fois, les frais supplémentaires d'aménagement pour l'adaptation au nouveau plan directeur cantonal sont exactement les mêmes, que vous le fassiez un peu plus tard ou un peu plus tôt. Les communes concernées auraient de toute façon dû adapter leur PAL, ce qui aurait de toute façon entraîné des frais supplémentaires d'urbaniste, quelle que soit la décision prise en 2018 par la DAEC. La réponse qui a été donnée, c'est qu'il y a d'éventuels coûts supplémentaires d'émoluments - et j'y reviendrai. C'est également la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a été prêt à faire un pas et à approuver la proposition de la DAEC de faire un pas.

Il y a deux questions formelles. Actuellement, la DAEC ne facture aucun frais, comme le mandat le demande en parlant des émoluments, débours ou autres frais induits par l'arrêt du Tribunal cantonal : comme évoqué dans la réponse du Conseil d'Etat, le SeCA ne facture pas aux communes touchées par l'arrêt du TC des émoluments et autres frais de procédure en contrepartie des prestations supplémentaires qu'il a fournies, en conséquence de cet arrêt. Les deux principaux changements entre l'ancien et le nouveau droit qui impacte les PAL relevant du SeCA, il n'y a en principe pas d'émoluments d'autres services qui découlent de l'arrêt du TC.

Le député Dorthe a estimé que la réponse était insuffisante, car elle ne prenait pas en considération les dépenses complémentaires dues à d'autres services. Bien sûr qu'elle ne le fait pas, vu qu'il n'y a pas de telles dépenses complémentaires. On ne peut pas enlever des frais à une commune, lorsqu'il n'y en a pas. Et lorsqu'il n'y a pas d'autres services qui sont consultés

pour les deux principales modifications qui découlent de l'application du nouveau plan directeur cantonal, on ne va pas vous enlever des émoluments des autres services. Cela n'a aucun sens. Mais il aurait été plus simple de se renseigner avant, plutôt que de prétendre des choses ici. Il n'y a donc que les émoluments de la DAEC et du SeCA, et les émoluments du SeCA ne sont d'ores et déjà pas pris en considération.

Le député Fattebert dit qu'il n'y a pas de garantie. Pourquoi garantir plus? C'est déjà la pratique depuis plusieurs mois. Pour toutes les communes concernées, les frais (téléphones, séances et autres) qui donnent lieu à des émoluments du SeCA liés directement aux modifications qui font suite à l'arrêt du TC ne sont pas facturés. Par contre, en ce qui concerne les préavis et toutes les décisions sur ce point, le refus du Conseil d'Etat est motivé par le principe de l'égalité, dans la mesure où la plupart des préavis font l'objet de décisions qui évoluent certes matériellement par rapport au traitement en ancien droit, mais qui doivent de toute manière être prises. Il serait choquant et profondément inéquitable, par rapport aux communes qui ont fait leur travail dans les temps ou du moins avec moins de retard par rapport aux autres, en ce qui concerne leurs obligations légales, d'avoir dû payer l'intégralité des taxes et émoluments pour préavis et décisions et de constater que les élèves les plus attardés, voire réticents dans certains cas, soient récompensés.

Es wäre rechtsstaatlich und gegenüber all jenen Gemeinden, die ihre Arbeit zeitgemäss gemacht haben, äusserst bedenklich, wenn die Gemeinden, die zu spät gekommen sind, zum Teil unfreiwillig, zum Teil, weil sie gewartet haben, damit sie möglichst viel verbauen können und möglichst wenig auszonen müssen - es gibt hier auch berechnende Gemeinden -, wenn diese Gemeinden noch belohnt würden gegenüber den guten Schülern. Dies wäre rechtsstaatlich bedenklich und hochgradig problematisch.

Aus diesen Gründen empfiehlt der Staatsrat, das Mandat abzulehnen.

> La majorité qualifiée est requise (56 voix).

> Au vote, ce mandat obtient 54 voix pour et 29 contre. Il y a 9 abstentions.

Ont voté oui:

Longchamp Patrice (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Dietrich Laurent (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP,UDC/SVP), Zadory Michel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Dorthe Sébastien (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Defferrard Francine (SC,PDC/CVP), Cotting Charly (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Butty Dominique (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Moënnat Pascal (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Doutaz Jean-Pierre (GR,PDC/CVP), Fattebert David (GL,PDC/CVP,PDC/CVP), Galley Nicolas (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Schoenenweid André (FV,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwaller-Merkle Esther (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Michellod Savio (VE,PLR/FDP,PLR/FDP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Sudan Stéphane (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Zamofing Dominique (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Schwander Susanne (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Gaillard Bertrand (GR,PDC/CVP,PDC/CVP), Genoud François (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Bortoluzzi Flavio (LA,UDC/SVP), Demierre Philippe (GL,UDC/SVP,UDC/SVP), Schmid Ralph Alexander (LA,VCG/MLG), Bapst Bernard (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Morel Bertrand (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Bourguet Gabrielle (VE,PDC/CVP,PDC/CVP), Herren-Rutschli Rudolf (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Dafflon Hubert (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Julmy Markus (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Marmier Bruno (SC,VCG/MLG), Kaltenrieder André (LA,PLR/FDP,PLR/FDP), Brügger Adrian (SE,UDC/SVP,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Chardonens Jean-Daniel (BR,UDC/SVP,UDC/SVP), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP,UDC/SVP), Péclard Cédric (BR,VCG/MLG), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP,UDC/SVP), Glasson Benoît (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC/CVP,PDC/CVP), Lauber Pascal (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Ducotterd Christian (SC,PDC/CVP,PDC/CVP), Chassot Claude (SC,VCG/MLG), Mesot Yvan (VE,UDC/SVP), Wicht Jean-Daniel (SC,PLR/FDP,PLR/FDP). *Total: 54.*

Ont voté non:

Fagherazzi-Barras Martine (SC,PS/SP,PS/SP), Bischof Simon (GL,PS/SP,PS/SP), Garghentini Python Giovanna (FV,PS/SP,PS/SP), Pythoud-Gaillard Chantal (GR,PS/SP,PS/SP), Ballmer Mirjam (FV,VCG/MLG), Flechtner Olivier (SE,PS/SP,PS/SP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP,PS/SP), Schumacher Jean-Daniel (FV,PLR/FDP,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP,UDC/SVP), Kubski Grégoire (GR,PS/SP,PS/SP), Bürgisser Nicolas (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP,PLR/FDP), Favre Anne (GR,PS/SP,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,VCG/MLG), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP,UDC/SVP), Steiert Thierry (FV,PS/SP,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP,PS/SP), Schneuwly André (SE,VCG/MLG), Besson Gumy Muriel (SC,PS/SP,PS/SP), Pasquier Nicolas (GR,VCG/MLG), Berset Christel (FV,PS/SP,PS/SP), Aebischer Eliane (SE,PS/SP,PS/SP), Piller Benoît (SC,PS/SP,PS/SP), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/

SP,PS/SP), Moussa Elias (FV,PS/SP,PS/SP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP,PS/SP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP,PS,PS/SP), Berset Solange (SC,PS/SP,PS/SP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,VCG/MLG). *Total: 29.*

Se sont abstenus:

Senti Julia (LA,PS/SP,PS/SP), Aebischer Susanne (LA,PDC/CVP,PDC/CVP), Mutter Christa (FV,VCG/MLG), Ghielmini Krayenbühl Paola (SC,VCG/MLG), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC/CVP,PDC/CVP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP,PLR/FDP), Perler Urs (SE,VCG/MLG), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP,PLR/FDP). *Total: 9.*

> Cet objet n'ayant pas obtenu la majorité qualifiée (56 voix), il est ainsi liquidé.

Postulat 2017-GC-167

Politique cantonale des "Smart Cities"

Auteur-s:	Dietrich Laurent (PDC/CVP, FV)
Représentant-e du gouvernement:	Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions
Dépôt:	14.11.2017 (BGC décembre 2017, p. 3025)
Développement:	14.11.2017 (BGC décembre 2017, p. 3025)
Réponse du Conseil d'Etat:	23.02.2021 (BGC février 2021, p. 1074)

Steiert Jean-François, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Les discussions ont été menées avec le représentant des postulants et une réponse sera donnée ultérieurement.

> Cet objet a été retiré de l'ordre du jour à la demande du Conseil d'Etat.

Divers 2013-GC-41

Clôture de la session

> La séance est levée à 09 h. 40

La Présidente:

Sylvie BONVIN-SANSONNENS

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Alain RENEVEY, secrétaire parlementaire